



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°37-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 28 mai 2025 par la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, laquelle souhaite effectuer des travaux de reprises d'affaissements en enrobés rue Centrale à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 107

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 16 juin au vendredi 20 juin 2025 pour une durée de 5 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :
- Circulation alternée par des feux tricolores

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera du lundi 16 juin au vendredi 20 juin 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 17 boulevard Charles Voisin 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, nom du responsable : PAILLARD Etienne tél : 04 77 55 55 00

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 17 boulevard Charles Voisin 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 12 juin 2025
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 12/06/2025
Le Maire,
Frédéric MILLET

